

PRESIDENCE DU COMITE CENTRAL  
DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
Travail - Démocratie - Paix

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----  
PRESIDENCE DU CONSEIL DES MINISTRES

-----  
CABINET DU CHEF DE L'ETAT  
-----

) E C R E T N° 79/152 /PR-CAB   
du portant nomination des  
Conseillers au Cabinet du Président du Comité  
Central du Parti Congolais du Travail, Président  
de la République, Chef de l'Etat, Président du  
Conseil des Ministres.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS  
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,  
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

Vu l'Acte n° 38/PCT/CC du 30 Mars 1979 portant fondement,  
organisation et fonctionnement des pouvoirs publics ;

Vu le Décret n° 77/721 du 23 Décembre 1977 portant réorga-  
nisation du Cabinet du Président de la République, Chef de l'Etat ;

Vu l'Arrêté n° 10342 du 23 Décembre 1977 portant détermina-  
tion des tâches dévolues aux différents départements du Cabinet du  
Président de la République, Chef de l'Etat ;

Vu le Décret n° 78/713 du 14 Décembre 1978 portant modifi-  
cation de l'article 6 du Décret n° 77/721 du 23 Décembre 1977 portant  
réorganisation du Cabinet du Président de la République, Chef de  
l'Etat ;

Vu le Décret n° 77/181 du 22 Avril 1977 fixant les indemni-  
tés de fonctions allouées au personnel du Cabinet du Président de la  
République, Chef de l'Etat ;

Vu l'ensemble des textes portant nomination des Membres du  
Cabinet du Président de la République, Chef de l'Etat ;

.../...

DECRETE :

Article 1er.- Les Camarades dont les noms et prénoms suivent sont nommés aux différentes fonctions du Cabinet du Président du Comité Central du Parti Congolais du Travail, Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil des Ministres :

Conseiller Administratif

BITSINDOU Gérard, Administrateur du Travail de 6e échelon, précédemment en service à la Cour Suprême.

Conseiller Culturel

ABIBI Daniel, Maître Assistant en Mathématiques de 6e échelon, en remplacement du Camarade ENGOUALE Jean-Pierre appelé à d'autres fonctions.

Conseiller Economique

MATINGOU Boniface, Professeur Certifié de 5e échelon, en remplacement du Camarade ELENGA-GAPORAUD appelé à d'autres fonctions.

Article 2.- Les intéressés percevront à ce titre les indemnités fixées par le décret n° 77/181 du 22 Avril 1977 susvisé.

Article 3.- Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 9 Avril 1979

  
Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.

AMPLIATIONS :

PR-CAB.....	10
Tous Ministères.....	15
SGFPT/DFP.....	3
SG aux Finances.....	3
Cour Suprême.....	1
Université Marien NGOUABI	1
Service Solde.....	3
JORPC.....	1
Intéressés.....	3

